

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2020 - Salle de la Maison du Temps Libre
110 avenue Camille Claudel - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 23 septembre 2020

PRESENTS : M. BONNET Joël, M. BAYLE Jean-Marie, Mme SALEMBIER Delphine, M. KRUYNSKI Bernard, Mme LALLAU Ghislaine (*dél. 59 à 70*), M. PALLAS Philippe, Mme PAYNEAU Nadine, M. TRIBOUT Michel, Mme TOMAIUOLO Béatrice, Mme DUVERGER Josette, M. LEBLAY Jean-François, M. THOMAS Eddie, Mme BOUCHILLOUX Elisabeth, Mme DESENFANTS Bernadette, M. VANNEREAU Marc, Mme PORTUGHESE Martine, M. SAUBADE Laurent, M. LEBRETON Philippe, M. BOISSE Olivier, Mme RUQUOIS Nathalie, M. RUQUOIS Vincent, Mme BACHO Marie, Mme JUNCA Mireille, Mme ESCAFFRE Elodie, Mme BEAUMONT Patricia, M. PARIS Julien, M. DA COSTA Frédéric, M. PETER Cédric

ABSENTS EXCUSES : M. BOISSE Olivier (*vote des deux premiers points à l'ordre du jour*)
Mme LALLAU Ghislaine procuration à M. PALLAS Philippe (*dél. 55 à 58*)
M. VANNEREAU Marc procuration à Mme TOMAIUOLO Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François LEBLAY

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 6 voix Contre,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020

A l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2020

A la majorité avec 6 Abstentions,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la liste des 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants qui sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux afin de nommer les 8 commissaires titulaires et leur suppléant à la Commission Communale des Impôts Directs.

A l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal

A l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget principal qui vise à intégrer les travaux d'aménagement des abords du skate-park dans l'opération de l'Espace Multisports Saint-pierrois. Les crédits s'y rapportant seront pris sur l'opération 119 et ne nécessitent donc pas de crédits supplémentaires.

A l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation par le SYDEC des travaux ci-dessous énumérés :

N° AFFAIRE	DATE	OBJET	MONTANT €	REPARTITION	
				INVESTISSEMENT réseau BT- Eclairage Public	FONCTIONNEMENT Réseaux tel -cablages
052447	14/09/2020	Candélabre accidenté 197 rue Jules Ferry	778,00	article 2041512 778,00	article 65548

A l'unanimité,

- DECIDE de reconduire en partenariat avec l'association des Compagnons Bâisseurs Aquitaine le dispositif d'amélioration de l'habitat appelé « Auto-Réhabilitation Accompagnée » (ARA). La convention de partenariat permet d'engager des actions habitat adaptées aux attentes des habitants du quartier de La Moustey, en procurant un accompagnement des publics fragilisés dans leur logement, tant d'un point de vue social que technique.

A l'unanimité,

- DECIDE de fixer à 60,00 € maximum le montant du budget consacré à l'achat de places de cinéma qui seront remises aux lauréats du concours organisé chaque année lors du Forum des Associations.

A l'unanimité,

- DECIDE de fixer comme suit les prix au concours organisé auprès de la population en vue de sélectionner le nom du nouveau complexe sportif :
 - un abonnement d'un an pour l'accès au bassin couvert,
 - l'accès gratuit pendant une année aux activités des programmes Vacances sportives ou animations organisées par le service des sports pour la période 2020/2021 (hors séjour ados),
 - la gratuité d'une licence sportive par foyer gagnant pour la saison sportive 2020/2021.

A l'unanimité,

- DECIDE à compter de l'année 2020, d'instaurer une part «IFSE régie» à allouer aux régisseurs d'avances et de recettes dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et VALIDE les critères d'attribution ainsi que les montants .

A l'unanimité,

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le recours au contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} octobre 2020 selon le tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
INFRASTRUCTURES / PARC TECHNIQUE	1	CAP MBC	2 ans

A l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n° 1905, 1907, 1910, 1913 et 1917 pour une superficie totale de 1.135 m² pour l'euro symbolique, afin d'assurer la continuité des espaces publics.

A l'unanimité,

- DECIDE, pour régularisation, la cession de la parcelle AB 896 d'une contenance de 7971 m² supportant l'EHPAD « Résidence Saint-Pierre » au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan pour le prix forfaitaire d'un euro.

A l'unanimité,

- DECIDE, pour régularisation, la cession des parcelles AB 889 et AB 1066 sur lesquelles sont construits des équipements communautaires (pôle culturel, théâtre de plein air et stationnements) à Mont de Marsan Agglomération pour le prix forfaitaire d'un euro.

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes du contrat de bail emphytéotique à intervenir avec Mont de Marsan Agglomération concernant les parcelles AT 426, 428 et 430 dans l'enceinte du centre technique municipal sur lesquelles la Communauté a construit un hangar.

A l'unanimité,

- APPROUVE la dénomination suivante de la voie de désenclavement sur la RN 124 : « Chemin de Burté ».

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier politique de la ville de La Moustey. Cette convention définit les principes et les modalités du partenariat entre l'Etat, Mont de Marsan Agglomération et XL Habitat dans le cadre de l'utilisation de cet abattement.

A la majorité avec 2 Contre, 1 Abstention et 1 Ne participe pas au vote,

- APPROUVE le nombre pouvant aller jusqu'à 8 dérogations au repos dominical par branche d'activité commerciale dans les établissements situés sur le territoire communal se livrant à une activité de commerce de détail au titre de l'année 2021.



le 6 octobre 2020,

Le Maire

Joël BONNET